

# **RAPPORT : Séquelles identitaires et culturelles de la colonisation et de l'esclavage sur les communautés afro-descendantes**

Auteur: Sarah Harwood

Contribution de: Joseph Mouton

Ce rapport est soumis dans le cadre du cours "Histoire Politique et Mémoire" à l'European School of Political and Social Sciences (ESPOL) dirigé par Francesca Tortorella, enseignante-chercheuse, responsable Mission Humanités à l'Université Catholique de Lille, avec la participation significative de Joseph Mouton. Il vise à contribuer aux efforts de la Fondation MULUMBA International (FMI-PAD Network) dans le contexte de la Décennie Internationale pour les Personnes d'Ascendance Africaine proclamée par l'ONU. Notre objectif est d'apporter un éclairage sur les enjeux, les défis et les perspectives liés à la reconnaissance, à la justice et au développement des communautés afrodescendantes à travers le monde.

Le rapport s'appuie sur des recherches approfondies, des analyses historiques et des études de cas pour explorer les multiples dimensions de l'expérience afrodescendante, notamment les impacts durables de l'esclavage et de la colonisation, les luttes contemporaines pour la justice sociale et économique, ainsi que les contributions culturelles et intellectuelles des personnes d'ascendance africaine à la société globale.

En mettant en lumière les aspects souvent négligés ou peu représentés, ce rapport vise à encourager une compréhension plus nuancée et plus inclusive des peuples Afrodescendants, tout en plaidant pour des politiques et des actions concrètes pour adresser les inégalités persistantes et promouvoir une véritable égalité des chances.

Nous espérons que ce travail contribuera de manière significative aux discussions lors de la **3e session du Forum permanent sur les personnes d'ascendance africaine**. Nous sommes convaincus que par le dialogue, la recherche et l'action collective, nous pouvons avancer vers une société plus juste et équitable pour tous, en honorant et en valorisant l'héritage et les contributions des personnes afrodescendantes.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce rapport et à exprimer notre gratitude à Dido MULUMBA de la Fondation MULUMBA International pour l'opportunité de participer à cet effort mondial essentiel. Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à Francesca Tortorella pour son encadrement et son soutien indéfectible tout au long de ce projet. De même, ma reconnaissance

s'étend à Joseph Mouton, dont la collaboration et la co-rédaction ont été cruciales pour la réalisation de ce travail. Leur contribution significative a enrichi ce document, ayant pour objectif d'être une ressource pour la communauté internationale et pour les efforts dédiés à la Décennie Internationale des Personnes d'Ascendance Africaine.

## *Introduction*

Même au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle, l'ombre de la colonisation continue de se projeter sur notre monde, soulignant l'urgence de repenser et de reconnaître son héritage complexe. Ce passé, loin d'être un simple chapitre de l'histoire, marque profondément le présent et façonne les trajectoires futures de nombreuses communautés, particulièrement celles d'ascendance africaine. La tâche de démêler cet héritage nous conduit à explorer les intersections entre l'histoire, la politique et la mémoire, où chaque récit et chaque silence ont façonné les identités et les luttes contemporaines. Cette exploration révèle comment les politiques actuelles et les discours mémoriels ne sont pas seulement des reflets de notre passé, mais des actes actifs de construction de notre avenir, soulignant l'importance cruciale de reconnaître et de valoriser les expériences et les contributions des peuples afro-descendants dans la quête d'une justice globale et d'une humanité partagée.

**L'afro-descendance** se réfère aux personnes et communautés qui, au-delà de leur géographie actuelle, partagent une histoire commune marquée par la traite transatlantique des esclaves et la colonisation. Cette appartenance englobe un riche héritage culturel et historique, tout en soulignant les défis spécifiques liés à cette histoire partagée et aux interactions qui en découlent. La **culture**, dans ce cadre, représente l'ensemble des expressions, traditions, pratiques, langues, et valeurs qui caractérisent les communautés afro-descendantes. Elle est à la fois un refuge, un moyen de résistance et d'affirmation de soi face à l'héritage de la colonisation. L'**identité**, intimement liée à la culture, englobe la conscience qu'un individu ou une communauté a de lui-même et de sa place dans le monde. Pour les communautés afro-descendantes, l'identité est souvent façonnée par un dialogue constant entre le passé et le présent, entre les racines africaines et les expériences de la diaspora. Les **séquelles** de la colonisation font référence aux impacts durables de cette période sur les sociétés colonisées, notamment sur les plans économique, social, politique et culturel. Ces séquelles se manifestent à travers les inégalités structurelles, les discriminations et les défis identitaires auxquels sont confrontées les communautés afro-descendantes. La **colonisation**, processus d'assujettissement et d'exploitation des territoires et peuples non européens par des puissances européennes, a non seulement redessiné la carte du monde mais a également laissé un héritage complexe de douleur, de résilience et de métissage culturel.

Aborder les conséquences de la colonisation et de l'esclavage ne peut se limiter à une question de réparation matérielle et économique. Bien que ces aspects soient importants pour

rectifier les déséquilibres et injustices historiques, il est crucial de reconnaître que les impacts les plus profonds et les plus durables de ces phénomènes sont souvent d'ordre identitaire et culturel. Les séquelles de l'esclavage et de la colonisation ont érodé et, dans certains cas, effacé des traditions, des langues, des croyances et des structures sociales propres aux communautés afro-descendantes. Cette perte d'identité culturelle et le sentiment d'aliénation qui en résulte ne peuvent être compensés par des mesures économiques seules. En effet, la reconstruction d'une identité collective forte et la revitalisation des cultures sont essentielles pour le bien-être psychologique et la résilience des communautés. Sans cette base, les efforts de réparation risquent de ne pas atteindre leur plein potentiel, car la richesse culturelle et l'identité sont au cœur de la cohésion sociale, de la dignité humaine et de la capacité d'une communauté à s'épanouir.

Dans ce contexte, la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine proclamée par l'ONU prend toute son importance en mettant en avant les notions clés de "**reconnaissance**", "**justice**" et "**développement**". Ces trois piliers seront au cœur de ce travail, car ils offrent un cadre essentiel pour aborder les séquelles culturelles et identitaires laissées par la colonisation et l'esclavage. La reconnaissance des communautés afro-descendantes transcende la simple acceptation de leur existence, engageant une célébration de leur histoire, culture et contributions, tout en confrontant les injustices historiques. Elle est indissociable de l'accès à la justice, luttant contre la discrimination et favorisant l'équité et l'égalité de chances, essentielle à l'application de mesures réparatrices. Leur développement, ancré dans l'identité et la culture, requiert une valorisation de leur héritage et une participation active, assurant un progrès équitable et respectueux de leur riche patrimoine.

La problématique centrale de cette réflexion réside dans la tension entre, d'une part, la nécessité impérieuse de reconnaître et de valoriser les identités et cultures afro-descendantes comme levier de justice et de développement, et d'autre part, les défis inhérents à la concrétisation de cette reconnaissance face aux séquelles persistantes de la colonisation. Comment, dans ce contexte chargé d'histoire et de mémoire, les communautés afro-descendantes peuvent-elles naviguer entre affirmation de soi et recherche de justice, entre héritage culturel et aspirations au développement ?

Ce paradoxe invite à une exploration approfondie des voies par lesquelles la reconnaissance des séquelles de la colonisation et la valorisation des identités et cultures afro-descendantes peuvent contribuer à la construction d'un avenir plus équitable et inclusif.

## RECONNAISSANCE

### *A/ Aux fondements de la reconnaissance*

La **reconnaissance** est l'acte d'apprécier et de valider l'identité, les expériences et les contributions d'individus ou de groupes. Elle englobe l'acceptation et l'estime de leur patrimoine, de leurs droits et de leurs réalisations au sein de la société plus large.

Dans le contexte des communautés afro-descendantes, la reconnaissance va bien au-delà d'un simple acquiescement de leur existence. Elle implique une démarche profonde qui reconnaît et valorise leur riche héritage historique et identités, leur diversité culturelle et leurs contributions significatives à la société globale. Cette forme de reconnaissance englobe une prise de conscience et une appréciation des luttes historiques contre l'esclavage, la colonisation et la ségrégation, ainsi que des résistances et résiliences manifestées à travers les âges. Mais au-delà d'honorer les luttes et les résiliences des communautés afro-descendantes face à cette oppression, il s'agit aussi de reconnaître et d'adresser les impacts psychologiques et sociaux durables de ces traumatismes historiques.

La reconnaissance implique donc également et inévitablement une confrontation directe avec l'histoire et la mémoire collective, en particulier avec des périodes sombres telles que la traite transatlantique des esclaves et la colonisation. Cette démarche de reconnaissance, telle qu'abordée par des auteurs tels que **Joy DeGruy** dans son ouvrage *Post Traumatic Slave Syndrome*, nécessite une prise en compte du **traumatisme générationnel** qui s'est perpétué bien au-delà de la fin officielle de ces périodes d'oppression. **Joy DeGruy** explore en profondeur comment les séquelles de l'esclavage ont traversé les générations, affectant les descendants bien des années après l'abolition. Selon elle, les comportements adaptatifs développés en réponse à des siècles d'oppression ont été transmis et persistent à travers les générations, comme les méthodes d'éducation strictes dans certaines familles afro-américaines héritées de l'époque de l'esclavage. Ces pratiques, initialement adaptatives face à un environnement oppressif, se manifestent encore par une discipline rigide visant à protéger les enfants des dangers. Bien que contextuellement obsolètes, ces comportements soulignent l'impact durable de l'esclavage sur les dynamiques familiales actuelles, mettant en évidence la nécessité de reconnaître et de traiter ces séquelles pour le bien-être des communautés.

Ainsi, la confrontation avec l'**histoire et la mémoire collective** devient un acte crucial de justice et de guérison, où la compréhension et le traitement du traumatisme générationnel

jouent un rôle central. Elle appelle à une réflexion collective et à des politiques qui ne se contentent pas de reconnaître les faits historiques, mais qui s'engagent activement dans la réparation et le soutien des communautés affectées, en tenant compte de la profondeur et de la complexité de ces héritages. Il peut s'agir ici de déterrer des vérités souvent douloureuses, de remettre en question les récits historiques établis et de donner une voix aux histoires marginalisées, comme dans le cadre du projet *The 1619 Project* initié par le New York Times en 2019. Dirigé par la journaliste **Nikole Hannah-Jones**, ce projet vise à recontextualiser l'histoire des États-Unis autour de l'arrivée des premiers esclaves africains en Virginie en 1619, soulignant ainsi le rôle central et les contributions des afro-Américains dans la construction de la nation américaine en contournant l'effacement historique. **L'effacement historique** fait référence à l'omission ou à la minimisation des contributions, des expériences et des souffrances des afro-descendants dans les récits historiques officiels. **Trouillot** (1995) dans *Silencing the Past* aborde comment les récits historiques sont construits et quels événements sont reconnus ou occultés. Ce processus d'effacement nie non seulement la réalité des expériences vécues par les afro-descendants mais empêche également une compréhension complète de l'histoire et du développement des sociétés contemporaines. Une réévaluation critique des structures de pouvoir et des idéologies qui ont perpétué la marginalisation et l'exploitation des personnes d'ascendance africaine est ainsi nécessaire.

Des auteurs comme **Frantz Fanon** dans *Peau noire, masques blancs* et **W.E.B. Du Bois** avec le concept de "**double conscience**" ont exploré les profondeurs de l'identité afro-descendante dans des contextes de domination et de marginalisation. **Fanon** discute de la dépossession de l'identité et de la culture inhérente au colonialisme et comment la reconnaissance de sa propre culture et histoire est cruciale pour le processus de décolonisation de l'esprit. **Du Bois**, quant à lui, introduit l'idée de la "**double conscience**", avançant que les Afro-Américains se voient non seulement à travers leurs propres yeux mais également à travers le prisme des perceptions et des attentes de la société dominante blanche. Cela génère un sentiment de division intérieure, un "voile" entre l'individu et le monde, où l'individu afro-américain se sent à la fois *appartenir* et *être étranger* dans sa propre patrie. La "double conscience" implique donc une lutte pour développer une identité unifiée face à des forces contradictoires : d'une part, le désir de préserver l'héritage et les valeurs culturelles afro-américaines, et d'autre part, la nécessité de naviguer et de s'intégrer dans une société qui valorise souvent des normes et des idéaux différents., soulignant ainsi le besoin profond de reconnaissance et d'appréciation de leur propre perspective et identité.

## ***B/ Valorisation du patrimoine afro-descendant : De la réparation historique à l'inclusion culturelle***

Dans le cadre de la reconnaissance culturelle et identitaire des communautés afro-descendantes, la préservation et la valorisation de leur riche patrimoine sont fondamentales non seulement pour célébrer leur contribution à la diversité culturelle mondiale, mais aussi pour rectifier les distorsions et les omissions dans les récits historiques dominants. Ce processus transcende la simple conservation d'objets et d'expressions artistiques ; il s'agit d'une démarche intégrale visant à affirmer l'identité culturelle, à réparer les séquelles laissées par des siècles d'injustice et à honorer la complexité de l'expérience humaine dans toute sa diversité. Par exemple, le Carnaval de Salvador de Bahia au Brésil, l'un des plus grands au monde, met en avant la richesse de la culture afro-brésilienne, avec ses influences africaines profondes qui se manifestent dans la musique, la danse, les costumes et les rituels. C'est un mélange vibrant de traditions héritées des esclaves africains et de pratiques culturelles contemporaines, offrant une plateforme pour la communauté afro-brésilienne non seulement pour préserver et célébrer son héritage unique, mais aussi pour revendiquer sa place et son identité dans le Brésil moderne.

Les musées (MUSÉE DE L'ARMÉE ?), archives et espaces de mémoire occupent une place centrale dans cette entreprise. En tant que dépositaires du patrimoine culturel, ils fournissent un espace vital pour la préservation de la mémoire collective et la transmission du savoir intergénérationnel. Par leurs expositions, ces institutions peuvent raconter des histoires souvent négligées, présentant des perspectives nuancées sur l'histoire, l'art, la littérature et les traditions des afro-descendants. Par exemple, le *National Museum of African American History and Culture* à Washington D.C. s'impose comme un acteur clé dans la préservation du patrimoine afro-américain. Au-delà de son rôle de conservateur, il est un espace éducatif dynamique où dialogues et ateliers enrichissent la compréhension de l'histoire afro-américaine. Ces espaces deviennent des lieux de réflexion, où le public peut s'engager de manière significative avec des aspects de la culture et de l'histoire qui étaient auparavant marginalisés ou mal interprétés.

Les expositions et les programmes organisés par ces institutions ont le potentiel de déconstruire les stéréotypes et de contester les préjugés en présentant des récits authentiques et diversifiés des expériences afro-descendantes. En mettant en lumière les contributions des afro-descendants dans divers domaines, ces institutions contribuent à une appréciation plus riche et plus complète de leur héritage.

Les politiques publiques sont cruciales pour la préservation et la valorisation des cultures et identités afro-descendantes. En instituant des cadres légaux et institutionnels, elles garantissent la reconnaissance et la célébration des héritages afro-descendants. Cela passe notamment par le financement de musées et d'archives qui préservent l'histoire afro-descendante, l'intégration de cette dernière dans les programmes éducatifs pour favoriser une compréhension et une appréciation de la diversité culturelle dès le plus jeune âge, et la promotion d'une représentation équitable dans les médias et les espaces publics pour combattre les stéréotypes. De plus, soutenir les événements culturels tels que les festivals permettent aux communautés de célébrer et de transmettre leurs traditions. Ces politiques sont essentielles pour reconnaître l'apport des communautés afro-descendantes au patrimoine culturel et social et pour encourager une société inclusive et respectueuse de toutes ses composantes.

### *C/ Vers une reconnaissance intégrale : Défis et perspectives pour les communautés afro-descendantes*

La reconnaissance culturelle et identitaire des communautés afro-descendantes revêt une importance capitale dans la lutte contre les inégalités, la cohésion au sein même de la communauté et la construction d'une société inclusive. Toutefois, le chemin vers une reconnaissance pleine et entière est semé d'obstacles et d'enjeux majeurs. L'absence de reconnaissance adéquate a des répercussions profondes tant sur les individus que sur les communautés dans leur ensemble.

Sur le plan individuel, elle peut entraîner un sentiment **d'aliénation**, où les personnes se sentent déconnectées de leur propre héritage et de la société plus large. Lorsque la société échoue à reconnaître ou valorise négativement certains groupes, en particulier sur la base de leur héritage culturel ou racial, cela peut mener à une rupture dans la relation entre l'individu et son environnement social. Un conflit interne peut alors éclater entre leur identité personnelle et l'identité que la société cherche à leur imposer. Ce conflit peut mener à une crise identitaire, où les personnes luttent pour maintenir une image positive de soi dans un contexte de stigmatisation ou de négation de leur valeur. Dans *La Lutte pour la reconnaissance*, **Alex Honneth** explique qu'il existe trois sphères de reconnaissance : **l'amour** (relations intimes et émotionnelles), **le droit** (reconnaissance légale et institutionnelle) **et la solidarité** (reconnaissance de traits et de capacités individuelles). La non-reconnaissance, en particulier dans les sphères du droit, qui confère l'égalité, et de la solidarité, qui reconnaît la valeur des contributions individuelles à la société, peut conduire à des sentiments d'aliénation et de



marginalisation. Pour les communautés afro-descendantes, l'absence de reconnaissance dans ces domaines peut non seulement éroder l'estime de soi, mais aussi perpétuer les structures d'exclusion et d'injustice.

La non-reconnaissance des communautés afro-descendantes, comme le souligne [Charles Taylor](#) dans ses travaux sur la politique de la reconnaissance, engendre également des conséquences structurelles étendues, bien au-delà des impacts individuels. Cette absence de reconnaissance alimente les inégalités sociales et économiques, favorise la ségrégation et l'exclusion, et réduit la participation politique effective de ces communautés. De plus, elle attise les tensions et conflits sociaux, sapant la cohésion et la solidarité au sein de la société. [Taylor](#) insiste sur le fait que ces effets structurels perpétuent des cycles de désavantage et de marginalisation, entravant le développement d'une société véritablement inclusive et équitable.

Au sein même des communautés afro-descendantes, la non-reconnaissance engendre une fragmentation communautaire, accentuant les divisions internes à travers des stratégies divergentes de gestion de la marginalisation, affaiblissant ainsi la solidarité nécessaire à l'action collective. Un exemple concret de la fragmentation communautaire due à la non-reconnaissance au sein des communautés afro-descendantes peut être observé dans les débats et les tensions autour des tactiques et des stratégies du mouvement pour les droits civils aux États-Unis dans les années 1960. D'une part, des figures comme [Martin Luther King Jr.](#) préconisaient la non-violence et la désobéissance civile comme moyen de lutte contre la ségrégation raciale et l'injustice. D'autre part, des leaders comme [Malcolm X](#) et plus tard les *Black Panthers* soutenaient une approche plus militante et parfois armée pour atteindre l'égalité et la reconnaissance des droits des Afro-Américains.

Par ailleurs, la non-reconnaissance provoque une érosion culturelle et identitaire, réduisant la transmission des traditions et affaiblissant les liens avec l'héritage communautaire. Par exemple, les Africains déportés étaient intentionnellement regroupés avec des individus d'origines linguistiques diverses pour empêcher la communication et limiter les risques de révolte. Cette dispersion a non seulement fragmenté les communautés linguistiques, mais a également entravé la transmission des langues africaines aux générations suivantes.

Ainsi, reconnaître et valoriser la diversité culturelle et identitaire, conformément aux idées de [Taylor](#), s'avère crucial pour briser ces cycles et bâtir une société fondée sur la justice et l'égalité, où chaque individu est vu et valorisé dans toute sa spécificité.

*JUSTICE*

La justice, dans son essence, est un principe fondamental visant à instaurer l'équité et l'égalité au sein d'une société. Elle cherche à rectifier les torts et à garantir que chaque individu reçoive ce qui lui est dû, selon des normes éthiques et morales. Lorsqu'on aborde les séquelles culturelles et identitaires laissées par l'esclavage et la colonisation, la notion de justice prend une dimension complexe et profondément enracinée dans le contexte historique et social. Les injustices subies par les peuples afro-descendants ne se limitent pas à des préjudices économiques ou physiques ; elles s'étendent à des aspects culturels et identitaires profondément ancrés. Pour répondre à ces injustices, plusieurs formes de justice sont envisagées : **la justice réparatrice**, qui vise à réparer les dommages causés et à rétablir les relations entre les groupes ; **la justice sociale**, qui cherche à redistribuer les ressources et les opportunités de manière équitable ; et **la justice identitaire**, qui se concentre sur la reconnaissance et la valorisation des identités diverses. La reconnaissance, traitée précédemment, joue un rôle clé dans l'atteinte de ces différentes formes de justice, car elle implique non seulement d'admettre les torts passés, mais aussi de valoriser et de célébrer la diversité et l'apport des cultures et des identités auparavant marginalisées.

#### *A/ L'émergence de la justice réparatrice*

La notion de réparations face à des événements historiques se réfère généralement à des mesures prises pour compenser les injustices et les préjudices subis par des groupes ou des communautés à la suite d'événements tels que l'esclavage, la colonisation, les guerres, les génocides et d'autres formes de violence ou d'oppression systémique. Ces réparations peuvent inclure des excuses officielles, des compensations financières, la restitution de terres, la mise en place de programmes éducatifs ou sociaux pour les communautés affectées, et d'autres formes d'aide visant à rétablir la justice et à promouvoir la guérison et la réconciliation. L'une des premières et des plus importantes manifestations de la justice réparatrice au niveau international est souvent considérée comme étant les réparations versées après la Première Guerre mondiale, en particulier à travers le Traité de Versailles de 1919. Cependant, le concept de justice réparatrice tel que nous le comprenons aujourd'hui – centré sur la guérison des victimes, la responsabilisation des auteurs et la restauration de la communauté – a vraiment pris forme et gagné en reconnaissance au niveau international après la Seconde Guerre mondiale, notamment avec les procès de Nuremberg. Ces procès, tenus de 1945 à 1946, ont jugé les principaux dirigeants nazis pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et

génocide. Les procès de Nuremberg ont posé les bases d'un cadre légal international pour la poursuite des violations des droits de l'homme et ont souligné l'importance de la responsabilité et de la réparation dans le processus de justice.

L'importance de ces réparations réside dans leur potentiel à reconnaître formellement les torts passés, à restaurer la dignité des victimes et de leurs descendants, et à contribuer à la construction d'une société plus juste et plus équitable.

L'évolution du droit international, marquée par des traités et des conventions visant à abolir l'esclavage et le commerce des esclaves, a été profondément influencée par la mémoire politique des souffrances endurées par les personnes afro-descendantes. La mémoire politique a joué un rôle crucial dans la lutte contre la discrimination raciale et dans la promotion de la justice réparatrice. Des conventions telles que la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale en 1965 ont été des étapes essentielles dans la reconnaissance des droits des personnes afro-descendantes et dans la nécessité de préserver leur mémoire collective et leur héritage culturel.

En termes de réparations pour l'esclavage et le colonialisme, le mouvement pour les réparations a gagné en visibilité et en organisation au cours de la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle, notamment avec la proclamation d'Abuja lors de la première Conférence panafricaine sur les réparations en 1993, qui a appelé à la reconnaissance des injustices historiques de l'esclavage et du colonialisme et à des réparations pour les descendants des peuples affectés. Cela s'inscrit dans un mouvement global de réparation des injustices historiques. L'objectif de ces démarches est non seulement de reconnaître les traumatismes liés à l'esclavage, à la colonisation et à la discrimination systémique, mais aussi de transcender ce passé douloureux pour recouvrer les droits économiques, sociaux et culturels spoliés.

La Conférence mondiale contre le racisme à Durban en 2001 a souligné l'importance de la mémoire politique dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. En mettant en lumière les défis persistants et en appelant à une action concertée pour promouvoir l'égalité et la justice, cette conférence a renforcé l'engagement envers une approche fondée sur la reconnaissance et la commémoration des injustices historiques subies par les personnes afro-descendantes.

Cependant, les approches initiales en matière de justice réparatrice, bien qu'innovantes, ont parfois échoué à embrasser pleinement la complexité des vécus des populations afro-descendantes. En se concentrant majoritairement sur des réparations économiques ou des

reconnaisances formelles, ces modèles ont souvent négligé les nuances des identités et des expériences individuelles, ainsi que la profondeur des injustices culturelles et identitaires.

L'expérience des commissions de vérité et de réconciliation en Afrique du Sud, bien que novatrice et source d'inspiration pour d'autres initiatives similaires, se concentrait principalement sur les actes les plus extrêmes commis par quelques individus. Ces commissions ont souvent négligé de traiter les injustices systémiques et structurelles qui ont affecté l'ensemble de la population non blanche. Par conséquent, la responsabilité des bénéficiaires de l'apartheid et la réalité globale du régime sont restées insuffisamment explorées.

De surcroît, il existe un manque de remise en question du cadre même de la justice et des principes qui sous-tendent les demandes de réparation basées sur une logique d'exception. Il s'agit ici de la tendance de certaines démarches de réparation à ne pas interroger en profondeur les fondements philosophiques et moraux sur lesquels elles s'appuient. Ces démarches peuvent parfois se limiter à des mesures compensatoires ou symboliques sans remettre en cause les structures sous-jacentes de pouvoir et d'injustice qui ont conduit aux préjudices historiques.

L'expression "logique d'exception" renvoie à l'idée que certaines demandes de réparation sont traitées comme des cas à part, nécessitant des mesures spéciales, sans pour autant intégrer ces actions dans une vision plus globale de la justice sociale. Cette approche peut conduire à une vision fragmentée et ponctuelle de la réparation, sans s'attaquer aux racines systémiques et structurelles de l'injustice.

Malgré ces critiques, la Commission Vérité et Réconciliation sud-africaine a marqué un tournant dans la discussion sur les mesures nécessaires pour aborder les inégalités ancrées dans les sociétés post-coloniales. Elle a ouvert la voie à un dialogue plus large sur les moyens de réparer les torts historiques et de construire des sociétés plus justes et équitables pour les populations afro-descendantes, soulignant l'urgence d'une justice réparatrice qui prenne en compte à la fois les dimensions individuelles et collectives des injustices subies.

Dans ce contexte, les penseurs décoloniaux se tournent aussi vers des figures comme **Frantz Fanon** et **Achille Mbembe**. **Fanon**, dans des œuvres comme *Les Damnés de la terre*, explore les impacts psychologiques et sociaux de la colonisation, soulignant la nécessité de reconnaître et de guérir ces blessures pour une véritable libération. **Mbembe**, quant à lui, avec son concept de "néo-colonialisme" dans *Critique de la raison nègre*, analyse les continuités

des structures de pouvoir et d'exploitation, insistant sur la nécessité de démanteler ces systèmes pour une justice réelle. Ensemble, ces auteurs offrent des cadres pour comprendre les séquelles de la colonisation et de l'esclavage, tout en proposant des voies vers une justice qui respecte la diversité et l'autonomie des communautés afro-descendantes.

### ***B/ Vers l'équité et la justice : justice sociale et politiques anti-discrimination***

Comme nous l'avons dit précédemment les questions d'équité au sein des société post-coloniale se sont principalement fondé sur une vision rawlsienne de la justice, et pour le moment nous avons principalement questionné le concept et l'utilité de la justice réparatrice au sein d'un paradigme économique et africain.

Cependant depuis de nombreuses décennies, de nombreuses communautés autochtones et afro-descendantes réclament la mise en place de mesures spécifiques à leurs situations sociales. En plus de mettre en avant les spoliations et injustices économiques passées, ces groupes souhaitait mettre en avant les nombreuses conséquences actuelles qui en découlait. Pour cela dans de nombreuses régions les différents groupes afro-descendants ont demandé la mise en place de cadres juridiques spécifiques, ainsi que des moyens permettant aux populations afro-descendantes d'accéder plus facilement à la justice.

En effet la mise en place de lois antidiscriminatoire est rapidement apparue comme étant nécessaire avec l'accès aux citoyennetés des peuples afro-descendants. Ceux-ci malgré leurs nouveaux statuts se sont rapidement retrouvés face à des discriminations raciales, ethniques, religieuses et genrées. Ces problématiques touchant des communautés très souvent en état de précarité et de marginalisation vis-à-vis de la société, ont pendant très longtemps été ignorées par les institutions. En Europe il faudra attendre les années 2000 pour que l'Union européenne adopte la Directive 2000/43/CE visant à lutter contre la discrimination raciale, plus de 50 ans après avoir adopté la Convention européenne des droits de l'homme. Cet exemple met en avant les lenteurs originellement présentes lors du développement du cadre juridique européen. Heureusement ces dernières années de plus en plus d'initiatives sont mises en place dans l'Union européenne et aux seins de nombreuses nations, pour permettre aux populations racisées de défendre leurs droits.

La justice sociale, telle qu'elle est abordée par des auteurs tels que **John Rawls**, offre un cadre pour comprendre les revendications des communautés afro-descendantes face aux séquelles de la colonisation et de l'esclavage. **Rawls**, avec ses principes de liberté égale et de

différence, propose une vision où chaque individu devrait avoir un accès égal aux libertés fondamentales et aux opportunités, indépendamment de facteurs arbitraires tels que la race ou l'origine sociale. Cette approche est particulièrement pertinente pour les populations afro-descendantes, dont l'histoire est marquée par des injustices systémiques et des discriminations.

La justice réparatrice, issue de ce contexte post-colonial, cherche à aller au-delà de la simple compensation matérielle. Elle vise à reconnaître les torts historiques et à rétablir la dignité et les droits des communautés affectées.

Le but des politiques antidiscriminatoires est de garantir que les personnes afro-descendantes, ainsi que toutes les personnes d'origines ethniques diverses, bénéficient d'une égalité réelle et d'une pleine reconnaissance de leur dignité humaine. Cela implique de reconnaître et de remédier aux discriminations systémiques et structurelles auxquelles les afro-descendants sont confrontés dans divers domaines de la société, tels que l'emploi, l'accès à l'éducation, au logement et aux services publics. En reconnaissant les spécificités des expériences vécues par les afro-descendants en raison du racisme et de la discrimination raciale, la justice antidiscriminatoire vise à créer un environnement où ces individus ne seront pas entravés dans leurs expériences de vies par des barrières injustes et des stéréotypes préjudiciables.

À la suite de la création d'un domaine légal permettant aux personnes afro-descendantes de défendre leurs identités et leurs mémoires, la nécessité de mettre en place des mécanismes concrets visant à faciliter leur accès à la justice s'est imposée comme étant une étape cruciale dans la consolidation de leurs droits. À cet égard, les efforts déployés par les Nations Unies depuis 2014 dans le cadre du *Programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine* ont été significatifs pour faciliter l'accès à la justice redistributive pour les populations afro-descendantes, et ce à échelle mondiale. Cela s'est accompli grâce à la mise en place de nombreuses missions de l'ONU visant à promouvoir les droits des populations afro-descendantes, en mettant en œuvre des politiques qui célèbrent leur héritage culturel tout en garantissant leur protection contre la discrimination. On peut ainsi nommer le traité signé en 2020 entre l'ONU et la Somalie qui a permis de renforcer et de préserver la culture traditionnelle, ou encore *l'International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination* signé en 1965 qui oblige les États parties à prendre des mesures pour prévenir, interdire et éliminer la discrimination raciale dans tous les aspects de la vie, que ce soit sur le plan juridique, politique, économique, social ou culturel.

Les organisations de la société civile, telles que celles impliquées dans le projet de la justice holistique au Canada, jouent également un rôle crucial. Elles ne se contentent pas de fournir un soutien juridique, mais s'efforcent de sensibiliser aux enjeux de justice sociale et raciale, favorisant ainsi une réintégration des individus dans la société qui tient compte de leur identité culturelle et ethnique. En plus de fournir un soutien juridique, ce projet s'efforce de faciliter la réintégration des individus dans la société en les aidant à renouer avec leur culture afro-descendante. Cette approche communautaire s'efforce de combler les lacunes systémiques en offrant un soutien pratique et émotionnel aux individus touchés par le système de justice pénale, tout en plaidant pour des réformes structurelles visant à remédier aux inégalités raciales et sociales.

Grâce à ces efforts conjoints, une prise de conscience croissante se développe autour de la nécessité de mettre en œuvre des mesures concrètes pour garantir une justice redistributive et un accès équitable à la justice pour les populations afro-descendantes. Ces initiatives représentent un pas significatif vers la construction d'une société plus juste et inclusive, où chacun peut bénéficier pleinement de ses droits fondamentaux, indépendamment de son origine ethnique ou de sa race.

### *C/ Justice identitaire et réparations*

La justice identitaire complète la justice réparatrice et sociale en reconnaissant et en réparant les dommages spécifiques infligés aux groupes ethniques et culturels à cause de la colonisation et de l'esclavage. Elle va au-delà de la simple compensation matérielle pour s'attaquer à la restauration de l'identité, de la dignité et de la place des peuples opprimés dans l'histoire et la société. Cette forme de justice vise à rétablir la reconnaissance des histoires, traditions, et contributions uniques de ces groupes, souvent effacées ou minimisées. En mettant en lumière et en valorisant ces aspects, la justice identitaire œuvre à la reconstruction d'un sentiment d'appartenance et à la guérison des blessures culturelles et psychologiques, permettant ainsi une intégration sociale et culturelle pleine et entière des communautés affectées.

**Will Kymlicka**, un philosophe politique canadien, est un auteur de premier plan dans le domaine des droits des minorités et de la justice identitaire. **Will Kymlicka** aborde les défis inhérents aux sociétés pluralistes modernes à travers sa théorie des droits des minorités, mettant en avant l'importance cruciale de la justice identitaire pour les communautés culturelles. Dans *Multicultural Citizenship*, il défend l'idée que la reconnaissance et le respect de la diversité

culturelle sont essentiels dans les démocraties libérales. **Kymlicka** soutient que pour assurer l'équité et la justice, il est parfois nécessaire d'accorder des droits spécifiques aux groupes minoritaires, permettant ainsi la préservation de leur identité unique et de leurs traditions. Il avance que ces droits ne devraient pas être perçus comme une menace pour l'unité nationale ou la cohésion sociale, mais plutôt comme un moyen d'enrichir le tissu social en reconnaissant et en valorisant la pluralité des expériences et des perspectives. **Kymlicka** insiste sur le fait que le maintien et le développement des pratiques culturelles distinctes au sein des minorités ne peuvent être réalisés sans un cadre juridique et politique qui reconnaît explicitement leur droit à la différence, tout en veillant à leur intégration équitable dans la société plus large.

La justice identitaire s'attaque également aux stéréotypes et préjugés raciaux persistants, qui continuent de marginaliser et de déshumaniser les afro-descendants. Les travaux de **Frantz Fanon**, en particulier *Peau noire, masques blancs*, examinent la dégradation psychologique subie par les colonisés, appelant à une décolonisation de l'esprit qui repose sur la valorisation et la réaffirmation de l'identité culturelle africaine et afro-descendante.

Un exemple significatif est la reconnaissance et la célébration du *Black History Month* dans des pays comme les États-Unis, le Canada, et le Royaume-Uni. Ce mois dédié à l'histoire afro-descendante permet non seulement de reconnaître et d'honorer les contributions importantes des personnes noires à la société, mais aussi de réévaluer et d'intégrer ces contributions dans le récit national.

En somme, la justice identitaire pour contrer les séquelles de la colonisation et de l'esclavage exige une approche holistique qui embrasse la diversité culturelle, reconnaît les injustices passées, et promeut l'autodétermination et l'égalité des peuples opprimés, en s'appuyant sur les théories et les principes proposés par des auteurs tels que **Kymlicka, Taylor** et **Fanon**.

## DÉVELOPPEMENT

Le développement est traditionnellement compris comme l'amélioration globale du bien-être humain, incluant mais ne se limitant pas à la croissance économique. Ce processus peut être grandement facilité par une reconnaissance effective et un cadre de justice équitable, qui ensemble contribuent à réparer les injustices historiques et à promouvoir l'égalité. Notre focus se porte sur les dimensions culturelles, sociales, éducatives et identitaires du développement, soulignant leur rôle crucial dans l'émancipation et l'épanouissement des



communautés afro-descendantes, dans un contexte qui valorise leur héritage et assure leur participation pleine et entière à la société. Le développement est ainsi perçu comme un processus holistique qui vise à créer des conditions favorables à l'épanouissement de chaque individu, en reconnaissant et en rectifiant les déséquilibres et injustices passés et présents, rendant sa dignité aux communautés afro descendantes.

### ***A/ Aux fondements du développement : reconnaissance et justice***

Le développement des communautés afro-descendantes se fonde sur la reconnaissance, car celle-ci réaffirme leur valeur et leur place dans la société, créant ainsi un environnement propice à l'engagement et à l'innovation. La reconnaissance est un moteur essentiel pour le développement des communautés afro-descendantes, jouant un rôle crucial dans la validation et la célébration de leur histoire riche, de leur culture distinctive et de leurs contributions significatives à la société, embrassant pleinement le potentiel des communautés afro-descendantes.

**Stuart Hall**, dans son ouvrage *Cultural Identity and Diaspora*, met en lumière l'importance de comprendre l'identité culturelle comme étant en constante évolution, façonnée par l'histoire et la culture, et non comme une entité statique. Cette perspective est particulièrement pertinente pour les communautés afro-descendantes, dont les identités ont été profondément affectées par les expériences historiques de la colonisation et de l'esclavage. La validation de l'identité est fondamentale, car elle offre aux individus et aux communautés la possibilité de s'engager dans la société avec une confiance et une dignité retrouvée, essentielles pour l'émancipation et le progrès. En reconnaissant officiellement et en valorisant, on contribue à combler les "brèches identitaires" que **Hall** décrit, des fissures créées par des siècles de marginalisation et d'effacement dans les récits dominants.

Un sentiment d'appartenance et de valeur renforcé est indispensable pour encourager la participation active et engagée des afro-descendants dans les divers secteurs de la société. Cette participation active est cruciale pour le développement, car elle signifie que les afro-descendants ne sont pas seulement bénéficiaires, mais aussi acteurs clés du développement. Ils apportent des perspectives uniques, des compétences et des innovations qui enrichissent les sphères économique, culturelle et politique, contribuant ainsi à une croissance inclusive et durable.

La justice quant à elle est un élément crucial qui participe au développement des communautés afro-descendantes en s'attaquant aux barrières systémiques qui limitent leur accès aux ressources et aux opportunités. Dans *Redistribution or Recognition? A Political-Philosophical Exchange*, Nancy Fraser, dans son concept de "justice multidimensionnelle", qui englobe la redistribution, la reconnaissance et la représentation, met en lumière l'importance d'une approche globale de la justice qui va au-delà de la simple correction des inégalités économiques pour inclure la validation des identités culturelles et la participation équitable dans les sphères politiques.

En adoptant des mesures réparatrices et en mettant en place des politiques inclusives, la justice rétablit l'équité et ouvre des espaces où les afro-descendants ne sont plus relégués aux marges, mais sont reconnus comme des acteurs clés du développement. Amartya Sen, dans *Development as Freedom*, soutient que le développement doit être compris en termes de l'expansion des libertés réelles dont jouissent les individus, impliquant ainsi que la justice, en levant les contraintes, pouvant être héritées de la colonisation et de l'esclavage, et en élargissant les libertés, est intrinsèquement liée au développement. (++++)

Ces libertés comprennent non seulement l'accès aux ressources économiques mais aussi la liberté de participer à la vie culturelle et sociale et d'influencer les processus décisionnels, des aspects vitaux pour le développement culturel, social et économique des communautés.

Ainsi, la justice, en éliminant les obstacles et en promouvant l'inclusion, crée un environnement propice où les afro-descendants peuvent pleinement exploiter leur potentiel, contribuant de manière significative à une société plus riche, plus diversifiée et plus juste.

### ***B/ De la résistance à l'émancipation : Trajectoires du développement culturel et identitaire des communautés afro-descendantes***

Le développement culturel et identitaire, crucial pour le bien-être des communautés afro-descendantes, s'ancre profondément dans l'affirmation de leur riche patrimoine culturel et historique. Paul Gilroy, dans son œuvre *L'Atlantique noir : modernité et double conscience*, explore la formation d'une culture transatlantique partagée parmi les afro-descendants, résultant des échanges diasporiques. Gilroy met en lumière comment cette culture, façonnée par des siècles de résistance et de créativité face à l'oppression, constitue un pilier fondamental de l'identité et du bien-être des communautés afro-descendantes.

La culture, selon Gilroy, est bien plus qu'un simple ensemble de pratiques et de traditions ; elle est une force vive qui permet aux individus de se situer dans le monde, de

comprendre leur passé et d'imaginer leur avenir. Dans ce cadre, le développement culturel et identitaire devient un acte d'émancipation, offrant aux communautés afro-descendantes les moyens de revendiquer leur place dans la société, de réinterpréter eux-même leur propre histoire et de forger de nouvelles expressions culturelles qui reflètent cette expérience unique. Ce processus ne se limite pas à la préservation du passé ; il est dynamique, impliquant la création continue de nouvelles formes culturelles qui dialoguent avec le présent tout en honorant l'héritage des ancêtres.

S'appuyant sur les idées de **Benedict Anderson** sur la construction des communautés à travers des partages culturels et des récits communs, nous pouvons explorer comment ces concepts s'entremêlent avec le développement culturel et identitaire des afro-descendants, renforçant leur cohésion et solidarité. Dans *Imagined Communities*, **Anderson** explore comment les communautés se construisent autour de partages culturels et de récits communs, soulignant l'importance de ces liens imaginés pour le sentiment de cohésion et de solidarité. Il avance l'idée que les membres d'une communauté peuvent se sentir unis et solidaires, même s'ils ne se rencontrent jamais en personne, grâce à une identité collective façonnée par des histoires, des symboles, et des traditions partagées. Cette notion de "communauté imaginée" souligne le pouvoir des récits culturels et de l'héritage historique dans la construction d'un sentiment d'appartenance et d'unité.

Pour les communautés afro-descendantes, les "liens imaginés" dont parle **Anderson** prennent une dimension particulièrement profonde. Les récits communs de résistance, de survie et d'émancipation face à l'esclavage et à la colonisation, ainsi que la célébration des contributions culturelles et historiques afro-descendantes, jouent un rôle crucial dans la consolidation de leur identité collective.

On peut ainsi comprendre comment le développement culturel et identitaire des communautés afro-descendantes repose sur la capacité à maintenir et à enrichir ces "liens imaginés".

Bien que le développement culturel et identitaire des communautés afro-descendantes soit essentiel pour leur épanouissement, il fait face à des défis significatifs. Parmi eux, l'effacement et l'appropriation culturelle où les contributions et pratiques afro-descendantes sont souvent omises des récits historiques dominants ou réduites à des tendances dénuées de leur contexte et signification originels. De plus, les inégalités d'accès aux ressources éducatives et culturelles empêchent souvent ces communautés de pleinement explorer et partager leur riche patrimoine. Les stéréotypes et la discrimination raciale continuent également de poser

des obstacles, en limitant les opportunités et en affectant négativement l'estime de soi et l'identité.

Le développement social et éducatif peut contrer les défis des communautés afro-descendantes en intégrant leurs cultures et histoires dans l'éducation, réduisant ainsi l'effacement culturel et les stéréotypes.

### ***C) Éducation et Émancipation : forger l'identité et la cohésion des communautés afro-descendantes***

L'éducation détient le pouvoir non seulement de forger des identités culturelles et sociales au sein des communautés afro-descendantes, mais aussi de transcender les frontières, favorisant ainsi une compréhension mutuelle et une déconstruction des préjugés au-delà de ces communautés. En intégrant les récits, les contributions et les traditions afro-descendantes dans les curriculums, l'éducation enrichit la conscience identitaire des membres de ces communautés, leur permettant de se reconnecter avec leur héritage, de célébrer leur histoire riche et de contester les narratifs réducteurs. Cette démarche renforce non seulement le sentiment d'appartenance et la fierté au sein de la communauté, mais nourrit également un environnement propice à l'expression culturelle et à l'innovation. La reconnaissance doit être incarnée dans l'éducation, où l'histoire afro-descendante est enseignée de manière complète et respectueuse, dans les médias, où les représentations des Afro-descendants sont diversifiées et authentiques, et dans les espaces politiques, où leurs voix sont entendues et valorisées.

Le développement social et éducatif au sein des communautés afro-descendantes est intrinsèquement lié à la manière dont ces communautés naviguent à travers les défis tels que l'effacement culturel, les inégalités d'accès et la discrimination. **Paulo Freire**, dans *Pédagogie des opprimés*, souligne le potentiel émancipateur de l'éducation qui engage les étudiants dans un processus de conscientisation, les aidant à comprendre et à contester les structures de pouvoir qui façonnent leur réalité. Cette approche est particulièrement pertinente pour l'éducation au sein des communautés afro-descendantes, où la valorisation de la diversité et la reconnaissance des contributions historiques et culturelles peuvent servir de contrepoids à l'effacement et à la marginalisation.

L'éducation joue un rôle crucial dans la promotion de la diversité et la sensibilisation aux contributions afro-descendantes en créant des espaces où les jeunes afro-descendants peuvent se voir et se valoriser. Voir des modèles qui reflètent la diversité culturelle et les succès peut inspirer et renforcer la confiance des élèves, leur montrant que la réussite est accessible à tous,

indépendamment de leur origine. Cette approche encourage non seulement l'aspiration personnelle mais favorise également un respect et une admiration mutuels parmi les personnes de différents horizons et à la lutte contre les stéréotypes et la discrimination.

Cette approche réduit l'ignorance, qui est souvent la cause du racisme et des stéréotypes, en mettant en avant l'importance et les contributions de chaque culture. Un tel enseignement promeut l'empathie, le respect et la valorisation des différences, ce qui est crucial pour créer des sociétés où règnent l'entraide et la collaboration entre les cultures. L'intégration sociale, renforcée par une éducation inclusive et représentative, est essentielle pour surmonter la marginalisation. Des initiatives telles que les programmes d'études culturelles afro-descendantes, la mise en place de politiques d'inclusion active et la création d'espaces communautaires de dialogue et de célébration de la diversité, peuvent faciliter la cohésion sociale et renforcer le tissu communautaire.

Ainsi, l'éducation émerge comme un catalyseur de développement, capable de transformer non seulement les individus et les communautés, mais aussi les structures sociales dans leur ensemble. En reconnaissant et en valorisant la diversité culturelle et historique, l'éducation façonne un monde où la compréhension et l'inclusion remplacent l'exclusion et la division, pavant la voie à un avenir plus juste et harmonieux pour tous.

## *Conclusion*

Dans le cadre de ce rapport exhaustif sur les séquelles identitaires et culturelles de la colonisation et de l'esclavage sur les communautés afro-descendantes, nous avons exploré les profondeurs et les dimensions multiples de ces impacts. Notre exploration a mis en lumière la complexité de l'héritage colonial et esclavagiste, qui s'étend au-delà des simples déséquilibres économiques pour toucher profondément les identités et les cultures des peuples affectés.

Nous avons vu que la reconnaissance des injustices passées et de leurs effets persistants est la première étape cruciale vers la réparation. Cette reconnaissance doit être accompagnée d'une justice réparatrice, sociale et identitaire, qui ensemble forment un cadre holistique pour rectifier les torts historiques. La justice réparatrice, en particulier, s'est révélée essentielle pour adresser non seulement les dommages économiques mais aussi les pertes culturelles et psychologiques subies par les communautés afro-descendantes.

L'importance de la justice sociale et des politiques antidiscriminatoires a également été soulignée, mettant en avant la nécessité de systèmes légaux et sociaux qui garantissent l'égalité des droits et des opportunités pour tous, indépendamment de leur origine ethnique ou culturelle. De même, la justice identitaire est apparue comme un pilier fondamental pour la reconstruction de l'identité et de la dignité des peuples opprimés, en valorisant leurs histoires, traditions et contributions.

Enfin, nous avons abordé la trajectoire du développement culturel et identitaire comme un parcours d'émancipation, où la culture sert de pilier fondamental à l'identité et au bien-être des communautés. Nous avons souligné le dynamisme de la culture, qui, loin d'être une relique du passé, est une entité vivante et évolutive, cruciale pour l'affirmation de soi et la revendication de la place des communautés afro-descendantes dans le monde moderne. L'éducation, en valorisant et en intégrant les perspectives et les histoires afro-descendantes, se révèle être un outil puissant de changement, capable de transformer non seulement les individus mais aussi les sociétés dans leur ensemble.

Ainsi, ce rapport met en exergue la nécessité d'une approche multidimensionnelle pour aborder les séquelles de la colonisation et de l'esclavage, en se concentrant sur les aspects culturels et identitaires. Il appelle à un engagement continu et concerté de la part des gouvernements, des institutions internationales, des sociétés civiles et des communautés elles-mêmes pour assurer une reconnaissance pleine et entière, une justice équitable et un développement inclusif pour les communautés afro-descendantes. Ce n'est qu'à travers une telle démarche holistique que nous pourrions espérer construire un avenir plus juste et harmonieux, où les identités et cultures afro-descendantes sont pleinement reconnues, valorisées et célébrées.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### Auteurs et œuvres :

- DeGruy, J. (2005). *Post Traumatic Slave Syndrome: America's Legacy of Enduring Injury and Healing*.

- Fanon, F. (1952). *Peau noire, masques blancs*.
- Du Bois, W. E. B. (1903). *The Souls of Black Folk*.
- Hannah-Jones, N. (2019). *The 1619 Project*. The New York Times.
- Trouillot, M.-R. (1995). *Silencing the Past: Power and the Production of History*.
- Fanon, F. (1961). *Les Damnés de la terre*.
- Mbembe, A. (2013). *Critique de la raison nègre*.
- Rawls, J. (1971). *A Theory of Justice*.
- Fraser, N., & Honneth, A. (2003). *Redistribution or Recognition? A Political-Philosophical Exchange*.
- Sen, A. (1999). *Development as Freedom*.
- Gilroy, P. (1993). *The Black Atlantic: Modernity and Double Consciousness*.
- Anderson, B. (1983). *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*.
- Freire, P. (1970). *Pedagogy of the Oppressed*.
- Kymlicka, W. (1995). *Multicultural Citizenship: A Liberal Theory of Minority Rights*.

### Documents légaux et officiels

- Nations Unies. (2015). Programme d'activités pour la mise en œuvre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine.
- Union Africaine. (1993). Proclamation d'Abuja sur les réparations pour l'esclavage, le commerce des esclaves et le colonialisme.
- Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. (2001). Déclaration et Programme d'action de Durban.
- Union européenne. (2000). Directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique. Journal officiel des Communautés européennes.
- Organisation des Nations Unies. (1965). Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.